



Force Ouvrière

Enseignement Supérieur - Recherche

n°142 de Décembre 2020
0,40 €

Dans ce numéro :

Editorial	p 1
Appel du Comité National des 17 et 18 novembre	p 2 - 3
Motion du Comité National	p 3
Déclarations CTMESR du 26/10 Réunion Ministère le 30/10 CNESER du 24/11	p 4 - 5
Loi de Programmation de la Recherche	p 6 - 7
Communiqué intersyndical du 5 Novembre	p 8
Analyse du Budget 2021	p 9 - 10
Fin du projet IDEX à Lyon	p 10
Premières élections à l'INRAE	p 11
Défendre notre statut de fonctionnaires	p 12 - 13
Rupture Conventionnelle	p 14
Echos des syndicats départementaux	p 15
Congés bonifiés	p 16

Directeur de la publication :
Gilles BOURHIS

FO ESR

6-8, rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 88
Fax : 01 56 93 22 87

Email : foesr@foesr.fr

Site : <http://www.foesr.fr/>
N°CPPAP 1023 S 06 645
ISSN n°1247-3359

Imprimé par Typofset

Abandon de la loi de sécurité globale, non promulgation et abandon de la LPR, rétablissement des cours en présentiel !

Le 24 novembre, le Président de la République a annoncé que les universités ne pourraient accueillir tous les étudiants qu'à partir du 4 février prochain. Les classes de BTS et les classes prépa en lycée peuvent continuer, les commerces et les lieux de culte ont ré-ouvert, les cinémas et théâtres rouvriront à partir du 15 décembre, qui peut croire que la situation sanitaire imposerait de maintenir les seules universités fermées, plus tard encore que les bars et restaurants ?

Plus cette fermeture dure, plus la situation des étudiants devient intenable, non seulement ils décrochent mais en plus beaucoup n'ont quasiment plus de ressources ; comment ce gouvernement peut-il abandonner ainsi la jeunesse ? De leur côté, les personnels font ce qu'ils peuvent pour les aider. Mais ils voient leurs conditions de travail empirer, notamment avec le distanciel, souvent sans droit effectif à la déconnexion.

Un peu avant son adoption définitive le 20 novembre, la loi de programmation de la recherche (LPR), que nous combattons depuis le début, a été aggravée par deux amendements très importants et jamais discutés. L'un supprime l'obligation de qualification pour l'accès aux postes de professeurs des universités et rend possible qu'un établissement supprime cette obligation pour l'accès aux postes de maîtres de conférence.

Cet amendement enlève une bonne part des prérogatives du Conseil National des Universités (CNU) et fait la part belle à l'autonomie des universités. Il fait écho à la loi de transformation de la fonction publique qui enlève l'essentiel des prérogatives des CAP, avec la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG), forme de droit souple, qui permet aux administrations, à tous les niveaux, de « recommander » mais ne donne en réalité aucun droit aux agents.

Ce gouvernement profite de la crise sanitaire pour multiplier les attaques contre nos statuts, l'une d'elles est le protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières, signé le 12 octobre par le SNTES, le SGEN-CFDT et l'UNSA, accord "majoritaire" par la grâce des accords de Bercy. Les pages 6 et 7 de ce journal contiennent l'analyse FO ESR de ce protocole qui accompagne

la LPR et privilégie les primes modulables contre le traitement indiciaire.

L'autre amendement de la LPR permet de lourdes sanctions (amende et prison) pour tout « délit d'entrave » (réunion non autorisée, présence non autorisée, ...) dans l'enceinte des universités : ce sont les franchises universitaires, étroitement liées aux libertés universitaires, qui sont remises en cause.

Les libertés démocratiques sont attaquées de tous côtés, l'État d'urgence restreignant le droit de manifester, le droit de se réunir. Le projet de loi de sécurité globale participe de cette attaque, en particulier par le très contesté article 24, mais c'est l'ensemble de la loi qui porte atteinte aux droits démocratiques de toutes et tous.

FO ESR soutient toutes les initiatives pour la réouverture des universités, contre la LPR et pour la défense des libertés, tant générales qu'universitaires. Partisan de l'efficacité dans la clarté sur les revendications, FO ESR au niveau national a participé aux discussions et a signé de nombreux communiqués ou appels intersyndicaux. Il

en est de même dans les établissements où nous sommes présents, comme l'illustre la motion de l'AG de l'UPEC en page 15 ou le combat victorieux contre la fusion des universités lyonnaises en page 10 et de nombreuses autres initiatives où FO ESR a été partie prenante.

Le 10 décembre nous serons en grève sur le triple mot d'ordre indiqué en titre, FO ESR soutient sans réserve cette mobilisation et aide à organiser son succès.

La réouverture complète des universités est également une nécessité pour l'action revendicative. Les personnels ont besoin de pouvoir se réunir en présentiel en étant nombreux, pour définir les revendications et décider des actions.

D'ores et déjà le secrétariat national vous invite à généraliser les réunions FO ESR en présentiel, en respectant bien évidemment les gestes barrières, pour organiser le travail syndical, la syndicalisation. Il vous invite à combattre les entraves au droit syndical sous prétexte sanitaire, en particulier le droit de réunion, et à le saisir si nécessaire.

Gilles Bourhis, co-secrétaire général.

